



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 mars 2019 à 19 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Nataliya HOROKHOVSKA, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h00 et se termine à 19 h 06.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 06, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA19 12041

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2019 à 19 h

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2019 à 19 h, en y retirant l'objet 20.04,

20.04 Autoriser une dépense totale de 157 544,81 \$, taxes, contingences et incidences incluses – Octroyer un contrat au montant de 140 665,01 \$ à Construction Encore Ltée, pour les travaux d'agrandissement et de réfection du chalet du jardin communautaire André-Laurendeau – Appel d'offres public numéro 2019-03-TR (3 soumissionnaires);

et en y ajoutant l'objet 30.02,

30.02 Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2019.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12042

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019, à 19 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

CA19 12043

Proclamer la semaine du 7 au 13 avril 2019, la « Semaine de l'action bénévole »

Considérant que la « Semaine de l'action bénévole » est un moyen privilégié de promouvoir l'action bénévole auprès de la population et de saluer l'œuvre de milliers de personnes engagées auprès de leur collectivité;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De proclamer la semaine du 7 au 13 avril 2019, la « Semaine de l'action bénévole » afin de rendre hommage aux bénévoles œuvrant dans l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

15.01 1190556004

CA19 12044

Confirmer la participation de l'arrondissement d'Anjou à l'événement « Une heure pour la Terre » qui aura lieu le 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30

Considérant que l'arrondissement d'Anjou entend prendre position contre la véritable menace à notre planète, le réchauffement global;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement d'Anjou à l'événement « Une heure pour la Terre » et que l'arrondissement en prenne part en éteignant toutes les lumières non essentielles de ses infrastructures municipales pendant une heure, le samedi 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerçants ainsi que les résidents de l'arrondissement d'Anjou à s'impliquer activement dans cet événement en éteignant les lumières de leurs commerces et de leurs résidences.

D'encourager tous les arrondissements de la Ville de Montréal ainsi que les municipalités de l'agglomération de Montréal à participer à ce grand événement.

ADOPTÉE

15.02 1197169003

CA19 12045

Approuver les conventions avec six (6) organismes angevins, soit « Association du baseball mineur Anjou inc. », pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, « Patinage Anjou inc », « Service d'aide communautaire Anjou inc. » et Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) », pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, « Culture à la carte d'Anjou » et « École de musique Anjou » pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, afin de soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens - Octroyer une contribution financière totale de 182 028 \$ à ces six (6) organismes à cette fin, pour les mêmes périodes

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver les conventions « Contribution - culture, sports, loisirs » convenues entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et six (6) organismes angevins, pour une durée d'un (1) an, de deux (2) ans ou de trois (3) ans, afin de soutenir leur offre de services en activités culturelles, sportives, de loisirs ou communautaires, destinées aux citoyens.

D'octroyer une contribution financière au montant total de 182 028 \$ à ces six (6) organismes angevins à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans les conventions respectives.

Conventions du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 = 1 an

Association du baseball mineur Anjou inc. pour un montant de 3 800 \$

Conventions du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020 = 2 ans

Patinage Anjou inc. pour un montant de 46 000 \$ (23 000 \$ par an)

Service d'aide communautaire d'Anjou inc pour un montant de 46 728 \$ (23 364 \$ par an)

Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) pour un montant de 3 000 \$ (1 500 \$ par an)

Conventions du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 = 3 ans

Culture à la carte d'Anjou pour un montant de 22 500 \$ (7 500 \$ par an)

École de musique Anjou pour un montant de 60 000 \$ (20 000 \$ par an)

Total des subventions (6 organismes) : 182 028 \$

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les conventions à intervenir avec ces organismes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1190965002

CA19 12046

Approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et neuf (9) organismes angevins reconnus, d'une durée d'un an (2019), de deux ans (2019-2020) et de trois ans (2019-2021)

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver les ententes de prêt de locaux et de fourniture de services entre la Ville de Montréal – arrondissement d'Anjou et les neuf (9) organismes angevins reconnus, ci-après nommés, pour une durée d'un an, de deux ans ou de trois ans:

Organismes avec une entente d'un an, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

Association des aînés italiens d'Anjou

Organisme avec une entente de deux ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020

Association portugaise des résidants d'Anjou

Cercle Amitié Anjou

Le Bel Âge d'Anjou inc.

Le Cercle de fermières Anjou

Organisme avec une entente de trois ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021

Bureau des services région 87 (Alcooliques Anonymes)

Club de bridge Anjou

Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou

Popote roulante Anjou

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les ententes à intervenir avec ces neuf (9) organismes.

ADOPTÉE

20.02 1190965001

CA19 12047

Autoriser une dépense totale 54 383,18 \$, taxes et contingences incluses - Octroyer un contrat au montant de 49 439,25 \$ à Construction Alben inc., pour les travaux de réfection de la toiture du chalet du parc de Peterborough - Appel d'offres sur invitation numéro 2019-05-TR (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 54 383,18 \$, taxes et contingences incluses, pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture du chalet du parc de Peterborough.

D'accorder à Construction Alben Inc., seul soumissionnaire, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 49 438,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation numéro 2019-05-TR (1 soumissionnaire).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1186927004

CA19 12048

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 30 janvier 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de décembre 2018

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 30 janvier 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de décembre 2018.

ADOPTÉE

30.01 1198178001

CA19 12049

Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2019

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De désigner la conseillère Kristine Marsolais comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mars, avril, mai et juin 2019.

ADOPTÉE

30.02 1192911005

CA19 12050

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relativement à l'installation d'une enseigne au mur pour le bâtiment situé au 7550 de la rue Béclard

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 février 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une enseigne au mur pour le bâtiment commercial situé au 7550 de la rue Béclard, sur le lot numéro 1 004 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par « Enseignes Pattison », datés du 17 novembre 2018 et identifié « KM1-42148C », accompagnant la demande de permis 3001481843, datée du 18 décembre 2018.

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur un mur non contigu à l'établissement « Mondou », alors que ledit règlement exige qu'une enseigne soit apposée sur le mur extérieur qui est contigu au local de l'établissement identifié par l'enseigne, conformément aux plans précités.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1195947001

CA19 12051

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel situé au 5821 de l'avenue du Bois-de-Coulonge

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 février 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment résidentiel, situé au 5821 de l'avenue du Bois-de-Coulonge, sur le lot 1 110 418 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par « Charles Parent, technologue en architecture » révisés en date du 31 janvier 2019.

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser une marge latérale gauche de 2,03 mètres alors que le règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, conformément au certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Étienne Côté, sous le numéro 2593 de ses minutes, daté du 4 septembre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1195947002

CA19 12052

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.36 visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 22 janvier 2019

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 22 janvier 2019, présentées et déposées au conseil d'arrondissement lors de la séance du 5 février 2019;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.36 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- ajouter un panneau de signalisation obligeant d'aller tout droit ou de tourner à gauche à l'intersection sud-est de cette intersection et un présignal à 50 mètres sur la rue Bombardier à l'ouest de l'avenue Justine-Lacoste;

- interdire les arrêts sur l'avenue Merriam du côté ouest, depuis l'intersection de l'avenue de Dalkeith le long de l'avancée;
- interdire les arrêts entre l'avenue Merriam et le côté ouest de l'entrée de garage de l'immeuble situé au 8140 de l'avenue de Dalkeith, et ce, de part et d'autre de l'avenue de Dalkeith;
- interdire les arrêts, sauf pour les autobus, de 7 h 30 à 16 h 30 les jours d'école devant la largeur du bassin de la piscine du parc Chénier;
- autoriser un débarcadère de 15 minutes, de 7 h 30 à 16 h 30, les jours d'école, de l'avenue de l'Aréna au débarcadère projeté;
- interdire les arrêts en tout temps, de l'extrémité est du débarcadère à créer jusqu'à la limite est du prolongement du boulevard Joseph-Renaud;
- autoriser un débarcadère de 15 minutes, de 7 h 30 à 16 h 30, les jours d'école, de la limite est de la zone d'arrêt interdit à créer, jusqu'au début de la zone réservée à l'arrêt d'autobus de la STM.

ADOPTÉE

40.03 1191462002

CA19 12053

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140), l'ordonnance RCA 140-O.1 afin d'accorder une gratuité à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., d'une valeur de 5 900 \$, pour l'utilisation des installations de l'aréna Chaumont, dans le cadre de la Coupe Dodge volet féminin du 11 au 14 avril 2019 - Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.37 et en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.19, dans le cadre de ce même événement

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140, art. 6k de l'annexe C), l'ordonnance RCA 140-O.1 afin d'accorder une gratuité d'une valeur de 5 900 \$, représentant les 59 heures d'utilisation exclusive de l'aréna Chaumont, à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc., dans le cadre de la tenue de la Coupe Dodge 2019, du 11 au 14 avril 2019.

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5 et 123.2), l'ordonnance numéro 1333-O.37 visant à modifier de 7 h à 22 h les 11, 12 et 13 avril, et de 7 h à 18 h, le 14 avril 2019 la signalisation routière sur le côté ouest de l'avenue des Ormeaux, entre l'avenue de Chaumont et le boulevard Yves-Prévost, aux fins de la Coupe Dodge 2019, comme suit:

- remplacer les panneaux interdisant de stationner les mercredis par des panneaux temporaires au sol réservant trois espaces de stationnement pour autobus;
- enlever la signalisation routière de la piste cyclable.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, art. 18), l'ordonnance 1607-O.19, jointe à la présente, permettant l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. à vendre et consommer de l'alcool à l'intérieur de l'aréna Chaumont, lors de la tenue de la Coupe Dodge 2019.

ADOPTÉE

40.04 1180965015

CA19 12054

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs et les bordures, ainsi que les travaux d'éclairage et de signalisation routière », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

La conseillère d'arrondissement, Lynne Shand donne avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière visant la chaussée, les trottoirs, les bordures, ainsi que l'éclairage et la signalisation routière » et dépose le projet de règlement.

40.05 1192437001

CA19 12055

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

La conseillère d'arrondissement, Kristine Marsolais, donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipement informatiques et de logiciels » et dépose le projet de règlement.

40.06 1192437002

CA19 12056

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-7), afin de modifier les articles 14 et 16

Vu l'avis de motion numéro CA19 12033 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-7), afin de modifier les articles 14 et 16, donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 5 février 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 5 février 2019 par sa résolution CA19 12033;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-7).

ADOPTÉE

40.07 1197169001

CA19 12 12

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 22 janvier 2019

- Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 22 janvier 2019.

60.01 1190739002

CA19 12 13

Dépôt du procès-verbal de correction relatif au « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32)

- Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de correction relatif au « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), adopté à la séance du 15 janvier 2019, et du règlement corrigé.

60.02 1185365026

CA19 12 14

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2019

- Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 janvier 2019.

60.03 1197133005

CA19 12057

Levée de la séance

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement
